

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur GUERRY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.04 VÉGÉTALISATION DE LA RUE ALEXANDRE BERARD – PHASE 3 -
DEMANDE DE SUBVENTIONS
(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 7.5 Subventions

La Commune a engagé une opération de végétalisation de la rue Alexandre Bérard, axe commerçant du centre-ville, dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie. Cette rue, aujourd'hui largement minéralisée, est sujette à des phénomènes d'îlots de chaleur urbains en période estivale, ainsi qu'à une faible capacité d'infiltration des eaux pluviales. Le projet consiste à procéder au décroustage ciblé du revêtement imperméable existant afin de créer des zones de pleine terre propices à la plantation de végétaux (arbres, arbustes et vivaces) d'essences locales et adaptées aux conditions climatiques et stress hydriques récurrents.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

Cette opération participe à la démarche plus large de renaturation des espaces publics portée par la Commune et s'inscrit dans les orientations du programme Action Cœur de Ville 2 dans lequel la Ville est engagée. Cette opération répond à plusieurs objectifs :

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols en favorisant l'infiltration naturelle des eaux de pluie ;
- Améliorer le confort thermique et l'agrément de la rue grâce à la végétation, qui apportera de l'ombre, atténuera la chaleur et contribuera à la qualité de l'air ;
- Renforcer l'attractivité de cette artère commerçante, en rendant les cheminements piétons plus agréables, verdoyants et conviviaux, au bénéfice des usagers, commerçants et riverains ;
- Favoriser la biodiversité urbaine, en créant des micro-habitats pour la faune et la flore locales.

L'objectif est de désimperméabiliser la rue et de végétaliser l'intégralité de son linéaire, dès que l'espace pour ce faire est suffisant. Cela permet d'infiltrer une partie des eaux de pluie et de rendre plus agréable la déambulation des piétons. Après de premières interventions au droit de l'école Jules Ferry et du parking Dame Louise, c'est la sur largeur de trottoir, en face de la place du Champ de Mars, qui va faire l'objet de travaux de dé-imperméabilisation et de végétalisation.

Le montant de ce projet est estimé à 36 113,60 € HT.

Pour conduire celui-ci, la Commune souhaite déposer des dossiers de demande d'aide financière auprès de l'État, au titre de la DSIL.

Ainsi, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		36 113,60 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL		sollicité	28 890,88 €	80,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		28 890,88 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		7 222,72 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		7 222,72 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			36 113,60 €	

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- D'APPROUVER** la phase 3 de l'opération de végétalisation de la rue Alexandre Bérard et les modalités de financement de cette opération ;
- D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- D'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait obtenue au titre des subventions ;

4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ce projet ;
5. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération ;
6. **DE PRÉCISER** que l'ensemble de ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget 2025 et suivants dans le cadre de l'autorisation de programme affectée pour ce projet.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART
Secrétaire de séance



Reçu de réception en préfecture
081810100046-20250619-DEL_2025_04_04-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025